



ÉTATS **FINANCIERS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des auditeurs indépendants	35
État de la situation financière	37
État des résultats	38
État de l'évolution de l'actif net	39
État des flux de trésorerie	40
Notes afférentes aux états financiers	41

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Chambre de la sécurité financière

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Chambre de la sécurité financière (l'«entité»), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les «états financiers»).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «**Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**» de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'informations financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DES AUDITEURS À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit :

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada
Le 31 mars 2021

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A109021

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	10 127 882 \$	10 062 974 \$
Débiteurs (note 4)	471 300	339 173
Frais payés d'avance	218 104	133 841
	10 817 286	10 535 988
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 5)	1 432 385	1 763 603
	12 249 671 \$	12 299 591 \$
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	1 793 801 \$	1 293 216 \$
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 7)	1 064 574	1 228 626
	2 858 375	2 521 842
Actifs nets		
Investis en immobilisations	1 432 385	1 763 603
Non affectés	7 958 911	8 014 146
	9 391 296	9 777 749
Engagements (note 8)		
	12 249 671 \$	12 299 591 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Gino-Sébastien Savard, B.A., A.V.A.
Président du conseil d'administration



Paulette Legault, FCPA, FCGA, ASC
Présidente du comité d'audit
et finances

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
PRODUITS		
Cotisations	11 004 197 \$	10 986 330 \$
Formation	916 587	2 535 185
Greffe	247 461	291 193
Intérêts	108 462	223 279
Autres revenus	92	289
	12 276 799	14 036 276
CHARGES		
Salaires et charges sociales	6 417 299	6 174 808
Main-d'œuvre externe	410 972	11 469
Publicité, communications et outils corporatifs	1 180 258	1 834 300
Déontologie et discipline	1 518 514	1 443 748
Services professionnels externes	958 990	760 312
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 5)	610 256	688 080
Loyer, taxes, permis et électricité (note 7)	551 262	533 444
Frais de bureau	343 870	334 252
Allocations et jetons des administrateurs et autres membres	253 345	258 267
Frais de perception de la cotisation	212 507	208 545
Frais de déplacement	12 923	112 295
Frais bancaires et financiers	32 371	88 200
Assurance	81 054	79 638
Frais de formation du personnel	13 406	77 602
Créances irrécouvrables	50 578	26 383
Développement professionnel	8 204	100 982
Autres dépenses	7 443	905
	12 663 252	12 733 230
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(386 453) \$	1 303 046 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

2020

	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	1 763 603 \$	8 014 146 \$	9 777 749 \$
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(610 256) ¹	223 803	(386 453)
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	279 038	(279 038)	—
	1 432 385 \$	7 958 911 \$	9 391 296 \$

2019

	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	2 028 337 \$	6 446 366 \$	8 474 703 \$
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges	(688 080) ¹	1 991 126	1 303 046
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	423 346	(423 346)	—
	1 763 603 \$	8 014 146 \$	9 777 749 \$

¹ Représente l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
PROVENANCE (AFFECTATION) DE LA TRÉSORERIE		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	(386 453) \$	1 303 046 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	172 009	161 963
Amortissement des actifs incorporels	438 248	526 117
Amortissement de l'avantage incitatif lié à un bail (note 7)	(164 052)	(164 052)
	59 752	1 827 074
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 10)	374 899	(17 888)
	434 651	1 809 186
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(118 056)	(117 268)
Acquisition d'actifs incorporels	(251 687)	(233 078)
	(369 743)	(350 346)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	64 908	1 458 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10 062 974	8 604 134
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	10 127 882 \$	10 062 974 \$

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie (note 10).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») est un organisme institué et reconnu à titre d'organisme d'autoréglementation par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2.

La Chambre a comme mission d'assurer la protection du public en veillant à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Ses membres exercent leur profession dans les cinq disciplines suivantes : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne collective et le courtage en plans de bourses d'études.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada*. Voici les principales méthodes comptables de la Chambre :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements hautement liquides facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties sur la durée de vie estimative des immobilisations ou sur la durée du bail, selon le cas. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Chambre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes, les périodes et le taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux/période
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques, le projet informatique (phase 1), le projet informatique (phase 2), le pont avec l'AMF, le site internet et les coûts liés au développement de la formation continue obligatoire pour les membres étant appelée « développement professionnel ». Les frais liés aux activités de recherche sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les frais liés aux activités de développement sont capitalisés s'ils satisfont aux critères de capitalisation, notamment si la Chambre peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre, sa capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, la disponibilité de ressources pour achever le développement de l'actif incorporel, sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement et sa capacité à démontrer que l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables. L'amortissement des coûts liés au projet de développement professionnel est calculé en fonction de sa durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans à partir du moment où le projet de développement professionnel devient pleinement fonctionnel. L'amortissement des projets informatiques (phases 1 et 2) et du pont AMF est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de six ans. L'amortissement des logiciels informatiques ainsi que du site internet est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur trois ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

d) Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs reçus relativement au bail sont constitués d'allocation de déménagement, des périodes d'occupation gratuites et des remises en argent pour des améliorations locatives effectuées par la Chambre.

Ces avantages incitatifs sont comptabilisés à titre d'avantages incitatifs relatifs au bail au passif et sont amortis selon la méthode linéaire, sur le moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives et de la durée du bail, à partir de la date de prise de possession des locaux par la Chambre. L'amortissement des avantages incitatifs relatifs au bail est porté en réduction de la dépense de loyer à l'état des résultats.

e) Constatation des produits

i) Cotisations

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Les cotisations sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les montants perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés lorsqu'ils sont encaissés.

ii) Formation

Les produits provenant de la formation en ligne sont constatés au moment où la formation est rendue disponible au membre l'ayant achetée. Les produits provenant de la formation en salle sont quant à eux constatés au moment de la tenue de la formation, toutes les sommes perçues préalablement à la formation sont comptabilisées à titre de revenus reportés.

iii) Greffe

Les produits de greffe sont constatés au moment où une amende est imposée aux membres lors des comités de discipline tenus à la Chambre.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Chambre n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Chambre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, la Chambre ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix que la Chambre pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2020, la Chambre a placé un montant de 2 834 882 \$ dans un compte d'épargne à intérêt élevé (9 633 910 \$ en 2019) et 7 002 819 \$ dans un certificat de placement garanti venant à échéance dans moins de trois mois (néant en 2019).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes à recevoir	352 835 \$	261 675 \$
Provision pour dépréciation des comptes à recevoir	(51 314)	(42 396)
Taxes à la consommation à recevoir	169 779	119 894
	471 300 \$	339 173 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

a) Immobilisations corporelles

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	675 745 \$	563 376 \$	112 369 \$
Mobilier et équipement	492 959	347 655	145 304
Améliorations locatives	835 304	288 092	547 212
	2 004 008 \$	1 199 123 \$	804 885 \$
	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	607 143 \$	501 136 \$	106 007 \$
Mobilier et équipement	479 428	313 185	166 243
Améliorations locatives	811 637	212 793	598 844
	1 898 208 \$	1 027 114 \$	871 094 \$

La dépense d'amortissement des immobilisations corporelles s'est élevée à 172 009 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (161 963 \$ en 2019).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

b) Actifs incorporels

2020

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels informatique	269 542 \$	184 792 \$	84 750 \$
Projet informatique (phases 1 et 2)	2 491 534	2 304 911	186 623
Pont AMF	149 840	102 043	47 797
Site internet	349 737	349 737	—
Développement professionnel	588 109	279 779	308 330
	3 848 762 \$	3 221 262 \$	627 500 \$

2019

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Logiciels informatique	250 811 \$	164 226 \$	86 585 \$
Projet informatique (phases 1 et 2)	2 481 864	1 944 513	537 351
Pont AMF	149 840	77 001	72 839
Site internet	349 737	348 753	984
Développement professionnel	443 271	248 521	194 750
	3 675 523 \$	2 783 014 \$	892 509 \$

La dépense d'amortissement des actifs incorporels s'est élevée à 438 247 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (526 117 \$ en 2019).

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2020	2019
Fournisseurs et charges à payer	1 150 762 \$	905 654 \$
Salaires et vacances à payer	625 699	379 805
Taxes à la consommation à payer	17 340	7 757
	1 793 801 \$	1 293 216 \$

Les salaires et vacances à payer comprennent un montant de 86 114 \$ au 31 décembre 2020 (81 092 \$ au 31 décembre 2019) au titre de somme à remettre à l'État englobant les montants à payer pour les cotisations salariales.

7. AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Chambre s'est engagée jusqu'au 31 janvier 2028, en vertu d'un contrat de location-exploitation, pour la location de bureaux pour sa place d'affaires. Selon les termes de ce contrat, la Chambre reçoit des avantages incitatifs représentant des remises pour des améliorations locatives et des périodes d'occupation gratuites. Les avantages incitatifs relatifs à ce contrat sont amortis à partir de la date de prise de possession des locaux, soit le 26 septembre 2016, sur la durée du bail.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 164 052 \$ (164 052 \$ en 2019) a été amorti et comptabilisé à l'encontre de la charge de loyer.

8. ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2021	666 986 \$
2022	413 113 \$
2023	698 272 \$
2024	691 327 \$
2025	684 381 \$
2026 et suivants	1 425 794 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2020

9. RISQUES FINANCIERS

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Chambre est exposée au risque de crédit relativement aux débiteurs. La Chambre évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui sont jugés irrécouvrables.

La Chambre est aussi exposée au risque de crédit lié à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie. La Chambre gère ce risque en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom.

b) Risque de liquidité

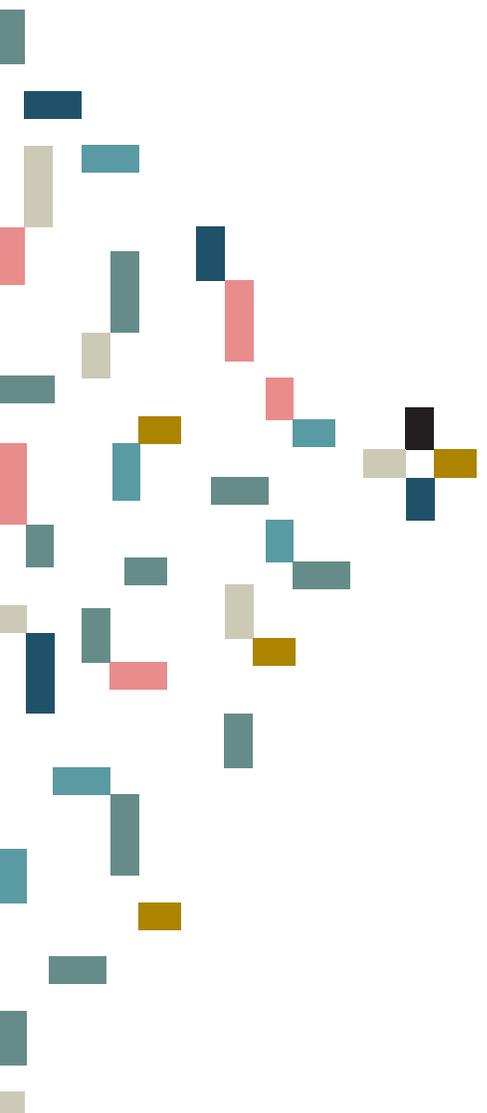
Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Chambre prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(132 127) \$	69 152 \$
Frais payés d'avance	(84 263)	(16 618)
Créditeurs et charges à payer	591 289	(70 422)
	374 899 \$	(17 888) \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués comme suit :		
Encaisse	290 181 \$	429 064 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé	2 834 882	9 633 910
Certificat de placement garanti	7 002 819	—
	10 127 882 \$	10 062 974 \$
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
Acquisition d'actifs incorporels impayés à la fin de l'exercice	4 150 \$	82 598 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles impayées à la fin de l'exercice	3 459	15 715

11. INFORMATIONS COMPARATIVES

Certaines informations comparatives de 2019 ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.



**Chambre
de la sécurité
financière**

UN PLUS POUR LA PROTECTION DU PUBLIC

2000, av. McGill College, 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 3H3
514 282-5777 1 800 361-9989
chambresf.com